

*des Princes, &c.* Septemb. 1706. 189

reur, qui possédoit déjà l'Evêché de Tinoz, & plusieurs autres benefices. Cette demission surprit toute la Cour de Vienne, & plusieurs sont encore occupez à en rechercher la raison. Les uns prétendent, que c'est l'effet de la douleur que ce Prelat ressentit de la mort de Mr. son pere, que nous annonçames le mois dernier; d'autres disent que cet Evêque est trop jeune, & trop bien fait, pour être susceptible d'un chagrin si violent; & d'autres veulent que c'est un effet de quelque mécontentement; ce qu'il y a de certain, c'est que cette conduite, qui a peu d'exemples, ne sera pas suivie, & ne passera jamais en loi parmi les Prelats.

III. Les Etats Généraux des Provinces-Unies, écrivirent dernièrement à la Diette de Ratisbonne, pour leur reprocher leur lenteur & leur peu d'application à ce qu'ils appellent *le bien public*, leur attribuant d'avoir procuré les avantages que les armes de France ont remporté cette Campagne sur le Rhin: la lecture de cette lettre offensa également les trois Colleges, prétendant qu'il y avoit des termes hautains & injurieux, qui convenoient peu à l'Assemblée souveraine de l'Empire; aussi le Cardinal de Lambert, principal Commissaire Imperial, ne put jamais obliger les trois Colleges, de faire réponse aux Hollandois, quoi qu'il leur représentât les obligations que l'Empire & l'Empereur avoient à cette République, dont l'amitié n'étoit pas à rejeter.

*La Diette de l'Empire offensée par les Hollandois.*

IV. Au mois de Juillet, on proposa dans cette Diette de reconnoître le Duc d'Hannover pour Electeur; que cela étoit d'autant plus nécessaire, disoit le Cardinal de Lambert,